

Mesdames les ministres,  
Monsieur le vice-président du Conseil régional,  
Madame la vice-présidente du Conseil Général de l'Essonne,  
Messieurs les présidents des intercommunalités,  
Mesdames et messieurs les maires,  
Mesdames et messieurs les élus,  
Monsieur le sous-préfet,  
Monsieur le directeur de la Fédération,  
Chers amis,

Je dois d'abord vous présenter les excuses d'Alain Schmitz, président du Conseil Général des Yvelines, qui est en déplacement et qui m'a demandé de le représenter, ainsi que de Gérard Larcher, retenu par une importante réunion et qui s'est fait représenter.

Avant tout, je tiens à saluer et à remercier la Fédération du Bâtiment, en particulier Monsieur Herbemont et Madame Casanova, qui nous font l'honneur et l'amitié de nous prêter leur magnifique domaine de Saint Paul pour cette manifestation. Ce campus était à l'origine le centre d'études techniques de la Fédération, ce qui nous vaut cette belle architecture industrielle, et c'est maintenant un important centre de séminaires et d'activités.

Un bel écrin pour réunir la famille recomposée et très élargie du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse. J'emploie à dessein ce mot « famille » car c'est le mot que nous employons au sein du réseau des Parcs ; il n'est pas innocent, il reflète un état d'esprit et caractérise nos relations.

Les Parcs naturels régionaux sont nés dans un petit amphithéâtre romain à Lurs en Provence en 1966 et l'acte de baptême a été signé le 1<sup>er</sup> mars 1967 par le général de Gaulle. Le but était de compléter le dispositif des Parcs nationaux pour des territoires à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Aujourd'hui, les 47 parcs naturels régionaux sont devenus un maillon essentiel de la politique d'aménagement du territoire, en mettant en œuvre un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de leur patrimoine naturel et culturel. C'est pourquoi, si l'initiative en revient depuis 1975 aux Régions, l'agrément reste national, de la compétence de l'Etat et la Fédération des Parcs est profondément attachée à cet équilibre.

Notre Parc, le premier en Ile de France, est né en 1985, grâce à l'initiative de pionniers que je tiens à saluer et à remercier, Philippe Saint Marc, président du Comité de Sauvegarde de la Vallée de Chevreuse, Claude Dumond, maire de Dampierre et conseiller général, Dominique Julien-Labruyère, président de l'Union des Amis du Parcs. J'ai participé aux travaux d'élaboration de la première charte et je peux porter témoignage de leur détermination à faire aboutir un projet qui suscitait alors bien des réticences car un Parc en Ile de France semblait incongru aux yeux de beaucoup.

L'Histoire leur a donné raison ; le décret portant renouvellement de la charte jusqu'en 2023 est paru le 5 novembre dernier. Je veux ici te remercier, ma chère Nathalie, car dans tes fonctions ministérielles tu as toujours porté un grand intérêt aux Parcs naturels régionaux, notamment en acceptant mes amendements à la loi Grenelle 2 et ton collègue de l'Intérieur d'alors aurait bien fait de suivre ton exemple. Mais plus encore, lorsque les débats sur le plan de Parc sont remontés jusqu'à ton cabinet, tu as fait les bons arbitrages.

Cette troisième charte est le fruit de quatre ans et demi de travail et je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont apporté leur pierre à cet édifice :

- En premier lieu, toute l'équipe technique du Parc qui a fait un travail remarquable, sous l'impulsion de Gildas Cheny et Anne Le Lagadec qui ont assuré la coordination, la synthèse des travaux et la rédaction de la charte.

- Ensuite les élus locaux, tout particulièrement ceux des nouvelles communes qui ont consenti les efforts nécessaires pour s'approprier ce que l'on appelle « la culture Parc »,
- Ensuite à nos partenaires institutionnels ou associatifs : les services de l'Etat dont j'ai apprécié les qualités d'écoute et de médiation dans les discussions difficiles sur le plan de Parc et la construction de logements, les services du Conseil régional et des Conseils généraux, les organismes consulaires, je pense notamment à la Chambre régionale d'agriculture et à son bouillant président Christophe Hillairet, et bien sûr les associations, à commencer par l'Union des Amis du Parc qui, sous la houlette de sa présidente Catherine Reynaud, a fermement soutenu la démarche, en particulier dans les moments difficiles.

Ces remerciements ne sont pas de circonstances, ils sont d'autant plus sincères que la préparation de cette nouvelle charte n'a pas été un long fleuve tranquille pour trois raisons :

1. Un élargissement sans précédent dans l'histoire des Parcs, avec de réelles interrogations sur la pertinence du périmètre qui ont persisté jusqu'au dernier passage en Conseil National de la Protection de la Nature.
2. Un périmètre d'études fixé sans concertation à 77 communes. D'où les mécontentements de celles qui y étaient contre leur gré et de celles qui auraient voulu y être et qui n'y étaient pas... ouvrant la voie à des péripéties dont on se serait bien passé !
3. Enfin, l'intégration des principes du « Grenelle de l'Environnement », des principes qui font consensus dès lors que l'on ne bouscule pas les habitudes...

Alors quels enseignements tirer de cette troisième charte ?

Tout d'abord, l'importance de la concertation pour bâtir un projet à la fois solide et consensuel. Cela exige du temps, des techniques de réunion bien maîtrisées – bravo Gildas - pour faire travailler ensemble des dizaines de personnes et permettre à chacun de s'exprimer, et beaucoup de persuasion.

Ensuite, l'importance de l'innovation et de l'expérimentation qui sont au cœur des missions des Parcs naturels régionaux et doivent le rester. Trois exemples :

En matière d'urbanisme, il a fallu relever un défi majeur : comment concilier la protection des espaces naturels - l'article 7 de la loi Grenelle 1 - et la création de logements - exigée par l'Etat - dans une zone déjà soumise à une forte pression foncière? Nous allons le faire en rompant avec la ségrégation spatiale et fonctionnelle de l'après-guerre, fondée sur l'automobile. Nous allons le faire en privilégiant la compacité et la mixité fonctionnelle et sociale en s'inspirant de nos anciens villages. Encore faut-il s'en donner les moyens, c'est le but du plan de Parc qui a fait couler beaucoup d'encre et suscité bien des discussions... Le vote de la loi sur la majoration des droits à construire au début de la semaine va bientôt nous donner l'occasion de mesurer la pertinence de notre démarche, fondée sur une analyse fine du territoire et la concertation avec les élus.

En matière de biodiversité, notre Parc se veut un acteur majeur et son projet est en droite ligne avec la stratégie nationale, elle-même conforme aux objectifs mondiaux fixés à la conférence d'Aichi au Japon en 2010. La stratégie est globale, elle touche l'eau, les sols, l'énergie, l'agriculture et la forêt, l'urbanisme et les infrastructures.

Il ne s'agit plus d'une approche réductrice, réduite à la protection et la mise en valeur des espaces naturels. Il s'agit, dans une perspective dynamique, de préserver la diversité biologique, le meilleur moyen de préparer l'avenir grâce aux capacités d'adaptation liées à la différenciation des espèces y compris la notre. La question se pose déjà pour la forêt qui doit s'adapter aux changements climatiques par une évolution des essences.

Il s'agit aussi d'assurer un usage durable et équitable des services rendus par les écosystèmes car les ressources naturelles sont limitées.

Le Parc jouera donc pleinement son rôle :

1. Comme moyen de connaissance – grâce à une solide équipe de scientifiques -, pour fonder sa politique sur des éléments pertinents et efficaces, je pense notamment à la trame verte et bleue qui repose sur une analyse fonctionnelle des milieux.
2. Comme moyen opérationnel, je pense notamment à l'important réseau d'espaces protégés à divers titres, à la politique de l'eau, aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables, aux plans paysage et biodiversité, etc...
3. Comme moyen d'éducation à l'environnement et de vulgarisation pour que la population s'en approprie les enjeux.

Enfin, le Parc se veut exemplaire en matière d'évaluation, une grande nouveauté en matière de politiques publiques. Notre charte a été conçue pour permettre de mesurer l'efficacité de notre action à l'aide d'indicateurs quantitatifs chaque fois que cela est possible.

Mais nous voulons aller au-delà, en privilégiant des indicateurs synthétiques. C'est pourquoi le Parc a passé une convention CIFRE de recherche avec l'Université de Versailles – Saint Quentin en Yvelines, sous ta houlette ma chère Valérie, pour tenter de donner un contenu scientifique au concept intéressant mais encore flou d'empreinte écologique.

Mais il est temps de conclure.

Tout d'abord, un discours ne peut pas être exhaustif et je mesure les frustrations des chargés de mission dont je n'ai pas évoqué précisément les thématiques, comme le développement économique ou la culture par exemple. Qu'ils soient rassurés, nous avons beaucoup à faire !

Ensuite une interrogation sur l'avenir des Parcs qui ne doivent pas être victimes d'un succès qui les banaliserait. Or nous sommes déjà 47 et la liste des candidats, une vingtaine, est longue... C'est un sujet de réflexion pour la Fédération et j'y veille avec beaucoup d'attention.

Mais peut-être aurons-nous le plaisir de contribuer directement à cette réflexion puisque le Comité syndical du Parc s'est porté candidat à l'organisation du Congrès des Parcs en 2013. Rien n'est encore décidé, mais j'espère, monsieur le directeur, que nous aurons le plaisir d'accueillir cette importante manifestation sur notre territoire.

Pour terminer, je tiens à remercier :

A nouveau la Fédération du Bâtiment qui nous prête ses locaux du Domaine de Saint Paul,  
Les producteurs locaux dont vous allez pouvoir mesurer le talent tout à l'heure,  
Les photographes amateurs qui nous ont prêté leurs photos pour le diaporama.